



Conditions Générales de Vente

Anne-Sophie Doucet -Graphiste / Illustratrice freelance - N°Siret 829 735 976
mise à jour du 05/08/2022

1. DEVIS ET FACTURATION
2. CONDITIONS DE PRESTATION
3. LIVRAISON DES PRESTATIONS
4. PROTECTION DES PARTIES

Avant-Propos

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de Mme Anne-Sophie Doucet (ci après, « la PRESTATAIRE ») ainsi qu'à tous les devis acceptés par un CLIENT (personne physique ou morale) et cela par tous les moyens mis à sa disposition (courrier, téléphone, email, etc). Est considéré comme donneur d'ordre ou CLIENT toute personne, entreprise, société, association passant commande auprès de la PRESTATAIRE Anne-Sophie Doucet. Un donneur d'ordre est défini comme tel quand il demande l'exécution de travaux pour le compte d'un tiers, quel qu'il soit, sans être le destinataire de la facturation. Les présentes conditions générales sont régies par la loi française. En cas de litige ne pouvant être résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux de Nantes, sauf règle d'ordre public contraire.

La PRESTATION comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Description » des présentes conditions de vente. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

Définition des prestations

L'auto-entreprise Anne-Sophie Doucet, domiciliée à Nantes, a pour vocation de mettre les compétences professionnelles de Mme Anne-Sophie Doucet en sa qualité de Graphiste/illustratrice indépendante, aux services de ses Clients. Est entendu par le terme « graphisme », l'activité de création graphique assistée ou non par l'outil informatique, cette activité comprend la mise en page de documents web ou print, les choix typographiques, mais aussi le design, l'intégration web, et l'insertion de contenu de sites internet ainsi que la création d'illustration et l'animation de réseaux sociaux. Le terme "illustration" quant à lui renvoie à toute création visuelle, sous forme traditionnelle ou numérique, ayant vocation à être utilisée à des fins diverses : mise en forme éditoriale (BD, livre, magazine, site web, RS), impression en série ou oeuvre unique à des fins décoratives, animation 2D, intégration vidéo, travaux préparatoires de projets (storyboards, croquis, propositions).

Les "services" proposées par Mme Anne-Sophie Doucet à une personne physique ou morale regroupent toutes les activités de performances, de conseil, de formation et d'encadrement (cours particuliers, cours en groupe, animation d'ateliers, de rencontres, d'expositions ou d'événements, interviews, captations photo/vidéo/dessinées d'un événement).

Généralités

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des compétences artistiques et techniques de la PRESTATAIRE avant de solliciter son intervention.

La PRESTATAIRE conçoit des produits de communication visuelle et créations artistiques pour le compte de ses CLIENTS. Afin de permettre ces réalisations dans les meilleures conditions, le CLIENT s'engage à transmettre tous les éléments nécessaires (textes, photos, logos...) dans une version exploitable (haute définition et au format informatique) avant le début de la conception du projet et dans un délai maximum de 30 jours après acceptation du devis.

La PRESTATAIRE ne pourra être tenue responsable d'un retard lié au manque d'informations nécessaires à la réalisation de la prestation.

Toute demande de changement à apporter aux textes, photos, logos ou autres éléments visuels, est considéré comme une «correction d'auteur» ou modification et peut être refacturée en sus au CLIENT.

1 . DEVIS ET FACTURATION

1.1 Devis

Si une commande nécessite un devis pour un prestation sur mesure, celui ci doit être validé par signature manuelle ou électronique avant le début de toute prestation.

Le devis doit indiquer de façon précise :

- le nom, la raison sociale et l'adresse valides de la PRESTATAIRE ainsi qu'un mode de contact (mail ou téléphone).
- le nom, la raison sociale (pour les personnes morales) et l'adresse valides du CLIENT ou donneur d'Ordre ainsi qu'un mode de contact (mail ou téléphone).
- L'objet et le détail de/des prestations commandées
- Il peut, selon les cas, comporter un échéancier des règlements et leur mode (virement, espèces, chèques), avec les dates correspondant à chaque versement prévu. Cette rédaction se fait en dialogue avec le CLIENT.

Toute demande particulière n'étant pas couverte par le devis devra faire l'objet d'un nouveau devis à part. Dans le cas d'une annulation d'un élément de prestation par rapport au devis initial, celle-ci sera soustraite à la facture finale.

Toute commande ou devis validé entraîne l'acceptation entière et sans réserve de la part du CLIENT et du donneur d'ordre des présentes conditions générales de vente (également jointes aux devis de la PRESTATAIRE).

1.2 Facturation

Une facture est établie pour chaque vente de produit ou de service et détermine soit une échéance de paiement pour une prestation longue, soit la fin de la prestation, et donc par conséquent, son paiement total. Sauf accord préalable entre les deux parties sur le délai de paiement, Le CLIENT dispose au maximum d'un mois pour effectuer tous les paiements dûs au PRESTATAIRE à partir du jour de réception de la facture finale. Toute demande de prestation effectuée ultérieurement à cette facturation fera l'objet d'une facture à part. Tout retard de paiement pourra entraîner des indemnités de 10% du montant net de la facture, par mois de retard entamé.

La PRESTATAIRE s'engage à joindre à la facture les éléments nécessaires au versement (RIB à jour, coordonnées postales.)

La facturation est réalisée en Euros, toutes taxes comprises, TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

2 . CONDITIONS DE PRESTATION

2.1 Tarifs

La PRESTATAIRE dispose de la liberté quant au choix du mode de tarification de ses prestations. Le tarif peut être unitaire par produit, forfaitaire par lot de produits, ou calculé en taux horaire ou journalier pour les prestations comprenant des services à durées variables, ou différents modes cumulés. La PRESTATAIRE s'engage à communiquer au CLIENT, avant tout devis, de son mode de tarification.

Selon le montant, le type et la durée de la prestation, la PRESTATAIRE peut également demander le règlement d'un acompte à régler à la signature du devis, donnant lieu à une facturation.

2.2 Délai de réalisation

La prestation commencera dans un délai maximum de 10 jours ouvrés dès signature du devis et uniquement lorsque l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de la prestation aura été fourni par le CLIENT.

Le délai maximum de réalisation de la commande par la Prestataire est, sauf mention contraire inscrite sur le devis, fixé à trois mois. Ce délai est susceptible d'être prolongé selon la réactivité du CLIENT lors des modifications et validation lui incombant.

Tout projet est considéré comme validé si aucun retour ou demande de modification n'a été demandé par le CLIENT dans les 15 jours ouvrés suivant la dernière relance de la PRESTATAIRE. Si un travail de création a été réalisé partiellement ou dans son intégralité, la PRESTATAIRE se réserve le droit de facturer l'intégralité des frais correspondant à cette phase de production.

Le CLIENT se doit de transmettre toute réorganisation de son planning pour le projet en cours : si un projet en cours est mis en pause par le CLIENT pendant 15 jours ouvrés minimum, la PRESTATAIRE facturera l'ensemble du travail de création déjà réalisé, jusqu'à ce que le projet initial reprenne.

2.3 Force majeure

Dans le cas d'un événement de force majeure : accident grave d'une des deux parties au niveau individuel, endommagement de tout ou partie du local ou du matériel de travail, déménagement non anticipé, les parties peuvent décider de mettre en pause le projet en fixant un délai de reprise. De même dans le cas d'incapacité de travail (maladie, incapacité physique ou psychologique). Les parties s'engagent à s'informer mutuellement et à l'écrit de toute prise de congés exceptionnelle susceptible de retarder les délais de réalisation ou de paiement de la prestation. Sans justification ni prise de contact, une majoration de 10% du devis par mois entamé sera facturé au CLIENT, et si la PRESTATAIRE est à l'origine d'un retard non justifié, elle s'engage à appliquer une remise de 10% sur le devis par mois de retard.

Si le CLIENT décide de ne plus collaborer, La PRESTATAIRE facturera le travail effectué, mais l'utilisation de son travail en l'état (croquis, plans, fichiers en construction, illustrations non abouties) ne pourront pas être utilisés. Si un autre prestataire utilise ces éléments comme base pour un résultat trop proche de la proposition de la PRESTATAIRE, à des fins commerciales et sans en informer cette dernière, le CLIENT s'expose à des poursuites pour plagiat.

2.3 Exécution de la prestation sur le lieu de l'entreprise du CLIENT

Dans le cas où la prestation s'effectue dans les locaux du CLIENT, le CLIENT assure mettre à disposition à la PRESTATAIRE tout le matériel nécessaire à la bonne réalisation de la prestation. La PRESTATAIRE ne saurait être tenue responsable de la vétusté et des éventuelles pannes de matériel qu'il lui aura été mis à disposition. La PRESTATAIRE s'engage à restituer le matériel prêté dès la fin de sa mission. La PRESTATAIRE ne peut ni céder, ni prêter, ni louer à des tiers le matériel qui lui aura été remis dans le cadre de la Prestation. Le CLIENT s'engage à mettre à disposition tous les moyens nécessaires pour assurer la propreté et la salubrité des locaux ainsi que de garantir la sécurité du PRESTATAIRE.

2.4 Respect du mode de commande

Si un devis est rédigé, la commande est passée à l'ordre de la PRESTATAIRE par e-mail ou courrier postal moyennant la validation d'un devis préalablement rédigé par la PRESTATAIRE. Sans devis, une commande peut se réaliser à l'oral d'un accord tacite et la facturation sera transmise de la PRESTATAIRE au CLIENT par mail. La PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas de mauvaise exécution des commandes passées par téléphone, et encourage le CLIENT à formuler sa demande par écrit (e-mail ou courrier). Le non respect par le CLIENT de la procédure de commande (versement des acomptes éventuels et transmission des informations telles que précisées à l'article «GÉNÉRALITÉS»), dégage la PRESTATAIRE de toute responsabilité et rend toute réclamation impossible si les délais prévus ne sont pas respectés.

2.5 Références

Des commandes telles que des reproductions, réinterprétation ou mise en forme de documents contenant du texte, nécessitent que le CLIENT transmette au PRESTATAIRE au préalable des fichiers (de type images de référence, photos, notes, vidéos, entretiens, croquis, fichiers texte, gabarits, profils colorimétriques...). Ceux-ci doivent être à jour et exploitables.

Le CLIENT assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle à la PRESTATAIRE dans le cadre de sa mission, et garantit la PRESTATAIRE contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments. La recherche d'antériorité des noms de marque et des créations est à la charge du CLIENT et reste sa responsabilité.

La PRESTATAIRE décline toute responsabilité dans le cas où le CLIENT lui fournirait des images ne respectant pas les droits d'auteur ou les droits d'exploitation définis par leur auteur.

3 . LIVRAISON DES PRESTATIONS

3.1 Fichiers numériques

Hors mention contraire notée sur le devis, aucun fichier source (fichier .kra .ai, .psd, .indd...) n'est fourni. Toute demande de livraison de fichiers sources entraîne un devis supplémentaire. Seuls les fichiers dits d'export (type JPEG, PNG, PDF, TIFF, GIF, WMA, MP3) nécessaires à l'impression ou à l'utilisation sur écran sont fournis à la fin de la prestation.

3.2 Produits imprimés

Si le produit est imprimé par la PRESTATAIRE ou un partenaire imprimeur de celle ci, Le CLIENT (ou donneur d'ordre) accepte sans réserve de dégager de toutes responsabilités la PRESTATAIRE de tout aléa de production d'impression (délais, non conformité, qualité...). La PRESTATAIRE s'engage toutefois à mettre en œuvre sa qualité d'intermédiaire pour faire valoir les droits de ses CLIENTS auprès de ses partenaires imprimeurs. Les moyens de visualisation des maquettes avant leur départ en impression étant nombreux et ne répondant pas aux mêmes normes, la PRESTATAIRE s'engage uniquement à transmettre à ses partenaires des fichiers informatiques conformes aux normes d'impression traditionnelle. Ces fichiers sont envoyés à l'imprimeur ou au CLIENT par la PRESTATAIRE dès lors que le CLIENT aura validé le Bon à Tirer (BAT) envoyé par la PRESTATAIRE.

La PRESTATAIRE ne pourra pas être tenue responsable des éventuelles différences entre une visualisation informatique et le résultat final des produits. La restitution des couleurs ne pourra pas être garantie à l'identique entre l'outil informatique de la PRESTATAIRE et la chaîne de fabrication des partenaires imprimeurs de la PRESTATAIRE. Les couleurs visibles sur un écran (quel qu'il soit) ne sont pas contractuelles et ne seront en aucun cas celles restituées sur les différents supports proposés (il en est de même pour les impressions réalisées sur une imprimante).

Le CLIENT devra remettre à la PRESTATAIRE un ou plusieurs exemplaires des créations qui ont été imprimées si la PRESTATAIRE lui en fait la demande.

3.3 Oeuvres originales

La réalisation d'oeuvres originales (dessin, aquarelle, huile, acrylique, sculpture) peut être commandée avec une liste précise du matériel, et des formats exigés. Si le matériel ne figure pas dans les stocks de la PRESTATAIRE celui-ci sera facturé au CLIENT. Si aucune demande spécifique n'est faite quant aux matériaux et formats, la PRESTATAIRE en fera la proposition détaillée en un accord sera fait avec le CLIENT. La PRESTATAIRE s'engage à communiquer des croquis préparatoires, et demander la validation d'un croquis. Le CLIENT disposant de toutes les informations, il ne peut, à cette étape, revenir sur les modalités de format ou de technique artistique, sous peine de facturation supplémentaire du matériel éventuellement acheté.

Le CLIENT se doit de respecter la liberté du PRESTATAIRE en sa qualité d'artiste, et d'assumer la qualité "fait main" de la création. Le volume des aplats de peinture, d'éventuelles éclaboussures, traits de crayons peuvent être visibles et font partie de l'oeuvre. La PRESTATAIRE s'engage à livrer un produit dans un excellent état, le plus fidèle possible à la commande, sans dégradation du support, ni sallissures involontaires, et, si la vente ne se fait pas en vente directe, dans une protection adéquate permettant le transport. Ni les essais non-aboutis, ni les croquis préparatoires ne seront fournis avec l'oeuvre, ou feront l'objet d'une facturation à part.

3.4 Prestations auprès d'un public

Les conditions quant aux dates, au matériel et aux espaces mis à disposition de la PRESTATAIRE sont établies au préalable dans le devis de prestation.

La PRESTATAIRE s'engage à disposer d'une assurance de responsabilité civile, couvrant les incidents survenus dans le cadre de son travail.

Dans le cas d'une prestation ponctuelle n'ayant pas lieu dans la ville de NANTES et son agglomération (au delà d'un rayon de 10km) LA PRESTATAIRE se réserve le droit de demander un remboursement de ses frais de déplacement (sur la base de billets de trains 2e classe ou frais kilométriques à hauteur de 0.30 ttc /km).

4 . PROTECTION DES PARTIES

4.1 Droit de rétractation

Dans le cas d'une prestation destinée à un Client particulier, ce dernier en tant que consommateur dispose d'un droit de rétractation de 15 jours à partir de la validation de l'offre (ici le devis émis par la PRESTATAIRE). Si les travaux ont débuté au moment où le CLIENT se rétracte, la PRESTATAIRE est en droit de facturer les prestations effectuées et de réclamer des pénalités pour l'annulation du devis. En vertu de l'article L. 121-21 du Code de la consommation, seul le CLIENT en qualité de particulier peut exercer son droit de rétractation.

Selon la loi Hamon (17 mars 2014), Art. Préliminaire du Code de la Consommation : « est considéré comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ». De fait le CLIENT en qualité de professionnel ayant passé commande auprès de la PRESTATAIRE via la validation d'un devis ne peut bénéficier du droit de rétractation de 15 jours prévu par le Droit de la consommation.

4.2 Résiliation

En cas d'exercice de la faculté de résiliation par le CLIENT, les arrhes ou acompte restent acquis à la PRESTATAIRE, sauf en cas d'exercice du droit de rétractation par le CLIENT agissant en qualité de consommateur, dans les conditions légales (soit sous 15 jours ouvrables).

À titre exceptionnel, si la PRESTATAIRE accepte une annulation de commande en cours, les frais

occasionnés sont intégralement à la charge du CLIENT. Si un travail de création a été réalisé partiellement ou dans son intégralité, la PRESTATAIRE se réserve le droit de facturer l'intégralité des frais correspondant à cette phase de production.

4.3 Propriété intellectuelle

Conformément au CPI (articles L. 121-1 à L. 121-9), ne seront cédés au CLIENT pour l'Oeuvre prévue que les droits patrimoniaux explicitement énoncés dans les conditions de cession, à l'exclusion de tout autre, et ce, dans les limites y figurant également.

Il est rappelé que le droit moral d'une création (comprenant entre autres : droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du CPI).

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de la PRESTATAIRE tant que les factures émises par la PRESTATAIRE ne sont pas payées en totalité par la société CLIENTE.

4.4 Confidentialité des documents

Les travaux réalisés par la PRESTATAIRE, en particulier les études préalables, restent confidentiels et ne peuvent en aucun cas être transmis par le CLIENT à une personne tierce sans accord préalable.

Les devis sont établis par la PRESTATAIRE pour le compte du CLIENT et sont confidentiels. La PRESTATAIRE garantit la confidentialité lorsqu'elle travaille sur les projets du CLIENT, et ce jusqu'à la publication des créations de la PRESTATAIRE par le CLIENT. En aucun cas, les données personnelles et/ou professionnelles du CLIENT ne seront divulguées par la PRESTATAIRE.

La PRESTATAIRE se réserve le droit d'utiliser les créations à des fins promotionnelles. La PRESTATAIRE se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société CLIENTE ou pour le CLIENT en temps que personne morale comme référence et de citer des extraits textuels ou iconographiques des œuvres concernées dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Toute réserve au droit de publicité de la PRESTATAIRE devra être notifiée par le CLIENT et négociée avant la signature du devis, puis mentionnée sur la facture.

Toute nécessité de modification ou réadaptation de l'Oeuvre devra faire l'objet d'une prestation en soi.

4.5 Données personnelles

Les informations personnelles (nom, prénom, entreprise, téléphone, email, adresse postale) recueillies lors des échanges entre le CLIENT et la PRESTATAIRE sont enregistrées dans un fichier informatisé par la PRESTATAIRE et pourront être utilisées pour envoyer au CLIENT des emailings à caractère informatif sur la société de la PRESTATAIRE et de ses services.

Conformément à la loi « informatique et libertés », le CLIENT peut exercer un droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant la PRESTATAIRE à l'adresse suivante annesophie.dct@gmail.com

Le CLIENT est en droit de recommander La PRESTATAIRE à d'autres personnes physiques ou morales, en leur communiquant ses divers sites web ou Réseaux sociaux, et son adresse mail uniquement. Le CLIENT n'a pas l'autorisation de communiquer volontairement son adresse postale ou numéro de téléphone sans en faire part à la PRESTATAIRE. Il en va de même pour les coordonnées du CLIENT.